

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)  
TROISIÈME RÉUNION DU FONDS CARBONE  
24 et 26 mars 2012  
Asunción, Paraguay**

**Résolution CFM/3/2012/1<sup>1</sup>**

**Développement d'une Note d'idée relative au programme de réduction des émissions (ER-PIN)  
pour l'inclusion d'ER-PIN dans les projets en prévision du Fonds Carbone**

**Où :**

1. La « Note thématique sur les dispositions opérationnelles dans le cadre du mécanisme de finance carbone » définit un processus de création de réductions d'émissions et l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) a rédigé la Note CF-2012- de la FMT, présentant le processus en commençant par le développement de la Note d'idée relative au programme de réduction des émissions (ER-PIN) jusqu'à la signature du Contrat d'achat d'unités de réductions d'émissions (ERPA) et
2. La FMT a présenté une proposition budgétaire provisoire couvrant les coûts de préparation du programme de réduction d'émissions.

**Les Participants au Fonds Carbone,**

1. Décident d'attribuer un montant total à hauteur de deux cent mille dollars des États-Unis (USD 200.000) pour couvrir le développement opérationnel afin d'aider les Pays REDD Participants à développer leur ER-PIN à l'attention du Fonds Carbone ;
2. Demandent à la FMT de développer des critères provisoires afin que les Participants au Fonds Carbone puissent décider quelles ER-PIN inclure dans les projets en prévision du Fonds Carbone, projets qui seront examinés et adoptés par les Participants au Fonds Carbone lors de la Quatrième réunion du Fonds Carbone, ou ultérieurement sur la base d'une non objection, après que le CP ait fourni les principes directeurs du cadre méthodologique ;
3. Invitent les Pays REDD Participants ayant conclu un Accord de subvention pour la préparation à présenter leur ER-PIN au Fonds Carbone pour être examinée par les Participants au Fonds Carbone dans des délais prédéterminés avant la tenue d'une réunion du Fonds Carbone (« Créneau »). Les dates du premier créneau seront déterminées une fois que le CP a fourni les principes directeurs du cadre méthodologique sur la REDD et les directives sur les volets du R-Package et
4. Demandent à la FMT de réviser et de mettre à jour la Note CF-2012-1 de la FMT en prenant en compte les discussions des Participants au Fonds Carbone à cette réunion du Fonds Carbone.

---

<sup>1</sup> Sous réserve d'une non objection par les Participants au Fonds Carbone dans les quatorze (14) prochains jours.